

## 9.—Electeurs inscrits et votants aux élections générales de 1921, 1925, 1926 et 1930.

Provinces.	Electeurs inscrits.				Votes exprimés.			
	1921.	1925.	1926.	1930.	1921.	1925.	1926.	1930.
Ile du Pr.-Edouard	46, 879	45, 454	46, 208	46, 985	52, 556 <sup>1</sup>	49, 558 <sup>1</sup>	55, 569 <sup>1</sup>	59, 519 <sup>1</sup>
Nouv.-Ecosse.....	294, 473	277, 073	273, 712	275, 762	260, 860 <sup>2</sup>	222, 883 <sup>2</sup>	229, 846 <sup>2</sup>	268, 727 <sup>2</sup>
Nouv.-Brunswick..	204, 575	211, 190	210, 028	207, 006	156, 263 <sup>3</sup>	152, 652 <sup>3</sup>	162, 777 <sup>3</sup>	186, 277 <sup>3</sup>
Québec.....	1, 056, 792	1, 124, 998	1, 133, 633	1, 351, 585	779, 951	805, 492	809, 295	1, 029, 480
Ontario.....	1, 738, 020	1, 821, 906	1, 847, 512	1, 894, 624	1, 139, 635 <sup>4</sup>	1, 223, 027 <sup>4</sup>	1, 226, 267 <sup>4</sup>	1, 364, 960 <sup>4</sup>
Manitoba.....	255, 143	250, 505	257, 244 <sup>5</sup>	328, 089	173, 941	171, 124	198, 028 <sup>5</sup>	235, 192
Saskatchewan.....	333, 613	346, 791	353, 471	410, 400	225, 236	197, 246	246, 460	331, 652
Alberta.....	273, 706	283, 529	279, 463	304, 475	173, 824	161, 423	157, 993	201, 635
Col. Britannique..	230, 451	244, 352	262, 262	333, 326	156, 012	183, 748	185, 345	243, 631
Yukon.....	1, 658	1, 621	1, 848	1, 719	1, 388	1, 259	1, 482	1, 408
<b>Canada.....</b>	<b>4, 435, 310</b>	<b>4, 607, 419</b>	<b>4, 665, 381<sup>5</sup></b>	<b>5, 153, 971<sup>6</sup></b>	<b>3, 119, 308<sup>7</sup></b>	<b>3, 168, 412</b>	<b>3, 273, 062<sup>8</sup></b>	<b>3, 922, 481<sup>9</sup></b>

<sup>1</sup> Chaque votant dans le comté de Queens, I. P.-E. pouvait voter pour deux candidats; en 1930, 20,882 votants ont donné 35,776 votes. <sup>2</sup> Chaque votant dans le comté de Halifax pouvait voter pour deux candidats; 53,154 votants ont donné 81,662 votes, en 1930. <sup>3</sup> Chaque votant dans le collège électoral St-John-Albert, N.-B., pouvait voter pour 2 candidats; 37,067 votants sur les listes ont donné 50,121 votes en 1930. <sup>4</sup> Chaque votant dans le collège électoral d'Ottawa, Ont., pouvait voter pour deux candidats; 61,535 votants ont donné 97,939 votes. <sup>5</sup> Sans compter un district électoral où le député a été élu par acclamation. <sup>6</sup> Sans compter deux districts électoraux où les députés ont été élus par acclamation.

## Section 2.—Gouvernements provinciaux.

On trouvera dans le tableau 10 les noms des différentes provinces, des territoires et des districts provisoires de la Puissance, avec indication de leur superficie, de la date de leur création ou de leur entrée dans la Confédération et des mesures législatives qui y ont donné lieu.

## 10.—Provinces et territoires du Canada, leur superficie, date de leur entrée dans la Confédération et des mesures législatives qui l'ont déterminée.

Province, territoire ou district.	Date de leur création ou de leur entrée.	Mesure législative.	Superficie actuelle (milles carrés).		
			Terre.	Eau.	Total.
Ontario.....	1er juillet 1867	Loi du Parlement impérial—Loi de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 (30-31 Vict. chap. 3) et Ordre en Conseil impérial du 22 mai 1867	363, 282	49, 300	412, 582 <sup>1</sup>
Québec.....	1er " 1867	Loi du Parlement impérial de 1870 (33 Vict. chap. 3), et Ordre en Conseil impérial du 23 juin 1870.	571, 004	23, 430	594, 434 <sup>2</sup>
Nouvelle-Ecosse..	1er " 1867		20, 743	685	21, 428
Nouv.-Brunswick..	1er " 1867	Loi créant la Saskatchewan, 1905 (4-5 Edouard VII, chap. 42)	27, 710	275	27, 985
Manitoba.....	15 " 1870		224, 777	27, 055	251, 832 <sup>3</sup>
Colombie Britan- nique.....	20 " 1871	Ordre en Conseil impérial au 16 mai 1871.	349, 970	5, 885	355, 855
Ile du P.-Edouard.	1er " 1873	Loi créant l'Alberta, 1905 (4-5 Edouard VII, chap. 3)	2, 184	—	2, 184
Saskatchewan.....	1er sept. 1905		237, 975	13, 725	251, 700 <sup>4</sup>
Alberta.....	1er " 1905	Loi du territoire du Yukon de 1898 (61 Vict., chap. 6)	248, 800	6, 485	255, 285 <sup>4</sup>
Yukon.....	13 juin 1898		205, 346	1, 730	207, 076
Mackenzie.....	1er janv. 1920	Ordre en Conseil du 16 mars 1918....	493, 225	34, 265	527, 490 <sup>5</sup>
Keewatin.....	1er " 1920		218, 460	9, 700	228, 160 <sup>5</sup>
Franklin.....	1er " 1920		546, 532	7, 500	554, 032 <sup>5</sup>
<b>Total.....</b>			<b>3, 510, 008</b>	<b>180, 035</b>	<b>3, 690, 043</b>

<sup>1</sup> Superficie augmentée par la loi de l'extension des frontières d'Ontario de 1912 (2 Geo. V, chap. 40).

<sup>2</sup> Augmentée par la loi de l'extension des frontières de Québec, de 1912 (2 Geo. V chap. 45), et diminuée à la suite de la décision du Conseil Privé (1er mars 1927) concernant au gouvernement de Terre-Neuve environ 112,400 milles carrés de territoire autrefois considéré comme appartenant au Québec.

<sup>3</sup> Augmentée par la loi de l'extension des frontières du Manitoba de 1881, et la loi de l'extension des frontières du Manitoba de 1912 (2 Geo. V, chap. 32).

<sup>4</sup> L'Alberta et la Saskatchewan couvrent approximativement l'étendue qui constituait autrefois les districts d'Assiniboine, d'Athabaska, d'Alberta et de Saskatchewan, créés le 17 mai 1882, par décision du C. P. Canadien, ratifiée par le Parlement de la Puissance et par un Ordre en Conseil du 2 octobre 1895.

<sup>5</sup> Par un arrêté ministériel du 23 juin 1870, la terre de Rupert, acquise par l'effet de deux lois de 1867 et 1868 et les territoires septentrionaux non délimités, furent admis dans la Confédération. Les territoires du Nord-Ouest, dont il est parlé pour la première fois dans la loi du Manitoba de 1870, furent officiellement reconnus par la loi des Territoires du Nord-Ouest de 1880 (43 Vict., chap. 25). Antérieurement, le district de Keewatin avait été délimité par une loi du parlement fédéral (39 Vict., chap. 21.) Les districts provisoires du Yukon, de Mackenzie, de Franklin et d'Ungava furent établis par un Ordre en Conseil du 2 octobre 1895, mais leurs frontières furent modifiées par un autre Ordre en Conseil du 18 décembre 1897. La partie du Keewatin laissée en dehors fut formellement annexée aux territoires du Nord-Ouest par Ordre en Conseil du 24 juillet 1905, prenant effet le premier septembre 1905. Par la loi de l'extension des frontières de 1912, l'Ungava fut annexé à la province de Québec et le surplus des territoires du Nord-Ouest, se trouvant au sud du 60<sup>e</sup> de latitude nord, fut partagé entre le Manitoba et l'Ontario.